

## REMARQUES. de la Page 21.

Pour entendre cette partie de la Lettre du Curé, il devient nécessaire de rapporter ici ce à quoi le Curé fait allusion.

Le 23 Janvier 1822, le Curé reçut de l'Evêque de Telmesse la Lettre suivante:

Montréal le 21 Janvier 1822.

MONSIEUR,

Ayant reçu dernièrement de la part du Saint-Siège une invitation de transmettre à la Congrégation de la Propagande un état circonstancié des Ecoles qui se trouvent établies dans mon District Episcopal, je vous prie de me répondre aussitôt que vous le pourrez sur les questions suivantes:

- 1<sup>o</sup>. Y a-t-il dans votre Desserte quelqu'Ecole; et, s'il s'en trouvent quelques unes, combien y a-t-il d'Ecoles de Garçons et combien de Filles?
- 2<sup>o</sup>. Par combien de Maitres ou de Maitresses sont-elles tenues?
- 3<sup>o</sup>. Combien y a-t-il habituellement d'Enfans de l'un & de l'autre sexe qui les fréquentent?
- 4<sup>o</sup>. Y a-t-il, outre cela, des Maitres ambulants qui vont enseigner dans les maisons, & combien?
- 5<sup>o</sup>. Combien de ces Ecoles ou des Maitres sont sous l'influence et l'inspection du Curé de la Puroisse?
- 6<sup>o</sup>. Y a-t-il quelqu'Ecole payée par le Gouvernement, ou qui soit sous l'influence du Gouvernement?
- 7<sup>o</sup>. Y a-t-il des Ecoles protestantes ou des Maitres protestants? Enseignent-ils des Enfans catholiques et combien?

Je suis bien véritablement,

MONSIEUR,

Votre très h. Serviteur,

† J. J. EV. DE TELMESSE.

Le Curé considérant que cette Correspondance entre le S. Siège et un Curé par le petit Canal de l'Evêque de Telmesse dans le Diocèse de Québec, pourrait devenir un acte par lequel ce Curé seroit censé reconnaître l'Evêque de Telmesse pour l'Ordinaire du District de Montréal, surnommé inopinément *District Episcopal*, sans savoir officiellement sur quelle autorité civile et Ecclesiastique est fondé ce nouveau Titre, crut devoir informer l'Ordinaire du Diocèse de cette *Premiere* Prétention d'un de ses grands Vicaires, afin de